

Commune de BOURG

Séance du conseil municipal du 10 avril 2018

L'an deux mille DIX-HUIT, le 10 avril, à dix-huit heures trente, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre JOLY, Maire, le Conseil Municipal de la commune de BOURG.

Présents : Messieurs JOLY, ISIDORE, Madame GRILLET, Messieurs BAUDET, NAU, Mesdames CHRISTOPHE, HOCHART, POIROT, PIFFRE, Monsieur ABIVEN.

Conseillers ayant donné pouvoir : Mme OUI-FENEUIL ayant donné pouvoir à Mme PIFFRE

M. LEMAITRE ayant donné pouvoir à Mme CHRISTOPHE

Absents excusés : Madame BELAUD, Madame PASQUIER, Monsieur MENEUVRIER, Madame DELAUNAY DA SILVA, Monsieur HOUSSIERE.

Secrétaire de séance : Mme PIFFRE.

Date de convocation du Conseil 6 avril 2018

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu de la séance du 13 mars 2018

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1. **Affectation des résultats (BP et BA).**

Concernant le budget principal,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Pierre JOLY, Maire,

DECIDE Par 11 VOIX POUR et 1 ABSTENTION de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET PRINCIPAL			
Résultat de la section de fonctionnement à affecter			
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2017		excédent	163 006.81
		déficit	néant
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA 2017)	excédent	excédent	250 266.85
		déficit	néant
Résultat de clôture de fonctionnement à affecter (A1)		excédent	413 273.66
		déficit	néant
Résultat réel de la section d'investissement			
Résultat de la section d'investissement de l'exercice 2017		excédent	781 365.96
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA 2017)		déficit	-941 341.11
Résultat comptable d'investissement cumulé 2017		Déficit	-159 975.15
RESTES A REALISER			
Dépenses d'investissement engagées non mandatées			144 194.55
Recettes d'investissement restant à réaliser			409 595.00
Solde des restes à réaliser		excédent	265 400.45

Besoin réel de financement pour l'investissement = résultat comptable cumulé 2013+ solde RAR	2016+ RAR		
Excédent réel de financement			
Affectation du résultat de la section de fonctionnement			
Résultat excédentaire			413 273.66
En couverture des besoins réels de financement dégagé de la section d'investissement (recette budgétaire au compte 1068)			0.00
en dotation complémentaire en réserve			néant
En excédent reporté à la section de fonctionnement			413 273.66
Total	(A1)		413 273.66
Résultat déficitaire (A2), en report en compte débiteur			
Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de fonctionnement		section d'investissement	
dépenses	Recettes	dépenses	recettes
D 002 Déficit reporté	R 002 excédent reporté pour 2018	D001 solde d'exécution 2018	R001 solde d'exécution 2018
	413 273.66	-159 975.15	
			1068 exc. de fonc. affecté

Concernant le budget annexe,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Pierre JOLY, Maire,

DECIDE Par 11 VOIX POUR et 1 ABSTENTION de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget annexe comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ANNEXE
--

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2017		excédent	
		déficit	1 914.91
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA 2017)	excédent	excédent	4 194.16
		déficit	néant

Résultat de clôture de fonctionnement à affecter (A1)		excédent	2 279.25
		déficit	néant
Résultat réel de la section d'investissement			
Résultat de la section d'investissement de l'exercice 2017		excédent	12 357.46
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA 2017)		excédent	
		déficit	21 777.21
Résultat comptable d'investissement cumulé 2015		Déficit	-9 419.75
RESTES A REALISER			
Dépenses d'investissement engagées non mandatées			
Recettes d'investissement restant à réaliser			
Solde des restes à réaliser		déficit	0.00
Besoin réel de financement pour l'investissement = résultat comptable cumulé 2013+ solde RAR		2018+ RAR	-9 419.75
Excédent réel de financement			
Affectation du résultat de la section de fonctionnement			
Résultat excédentaire			2 279.25
En couverture des besoins réels de financement dégagé de la section d'investissement (recette budgétaire au compte 1068)			2 279.25
en dotation complémentaire en réserve			néant
En excédent reporté à la section de fonctionnement			
Total		(A1)	2 279.25
Résultat déficitaire (A2), en report en compte débiteur			
Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de fonctionnement		section d'investissement	
dépenses	Recettes	dépenses	recettes
D 002 Déficit reporté	R 002 excédent reporté pour 2018	D001 solde d'exécution 2018 -9 419.75	R001 solde d'exécution 2018 1068 excédent de fonctionnement affecté
			2 279.25

Séance du conseil municipal du 10 avril 2018

2. Vote des taux.

Monsieur le Directeur Départemental des Services Fiscaux de la Gironde, a adressé à Monsieur le Maire un état 1259MI de notification des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières, indiquant les bases d'imposition prévisionnelles pour l'exercice budgétaire 2018.

M. ISIDORE rappelle aux membres du conseil les dispositions du pacte financier et fiscal intercommunal approuvé par le conseil municipal le 13 septembre 2017, lequel implique une diminution de 27 000 € de l'attribution de compensation communale.

Sur ce point, M. le maire souligne l'importance de pouvoir continuer à financer les projets communaux futurs.

Mme HOCHART demande si la réforme de la taxe d'habitation n'implique pas également une perte de revenu fiscal pour la commune.

M. le maire répond que sur ce point, l'Etat compense les effets financiers de la réforme. L'incidence n'est que formelle puisque la compensation apparaîtra budgétairement au chapitre des dotations.

Partant de ce constat il est proposé aux membres du conseil de procéder à une augmentation des taux des taxes locales (+2.48%) afin d'obtenir un produit attendu qui viendrait compenser en partie la diminution de l'attribution de compensation.

M. ABIVEN souhaiterait connaître le pourcentage de la population bourquaise sur lequel sera imputée cette augmentation.

M. ISIDORE indique que les services communaux ne connaissent pas encore la proportion des ménages bourquais concernés par cette réforme fiscale.

M. le maire précise néanmoins que l'augmentation des taux ici évoquée ne compense pas entièrement la diminution de l'attribution de compensation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité,

FIXE les taux suivants :

<u>Taxe</u>	<u>Taux pour 2018</u>	<u>Produit correspondant</u>
Taxe d'habitation	14.17 %	321 942 €
Taxe foncière (bâti)	27.96 %	497 408 €
Taxe foncière (non bâti)	56.43 %	51 126 €

3. Vote des amortissements.**Concernant le budget principal,**

Monsieur le Maire propose d'inscrire pour 2018, au titre du budget principal, les amortissements suivants :

COMPTE	BIENS	BASE	DUREE	AMORT	CUMUL AMORT.	RESTE A AMORTIR
2041411	PARTICIP. VC TAURIAC	10 131.83 €	5 ANS	2 026.00 €	4 052.00 €	6 079.83 €
2041511	Cession à la CDC	2 309 737.91 €	30 ANS	76 991.00 €	76 991.00 €	2 232 746.91 €
2041642	SUBV. PORT	50 000.00 €	15 ANS	3 333.00 €	6 666.00 €	43 334.00 €
TOTAL		2 369 869.74 €		82 350.00 €	87 709.00 €	2 282 160.74 €

Séance du conseil municipal du 10 avril 2018

De reconduire les amortissements pour les montants indiqués ci-dessus

- sur 5 ans la participation aux travaux relatifs à la CAB de la commune de TAURIAC (recette au 28041411-040, dépense au 6811-042)
- sur 30 ans la cession à la CDC de biens immobiliers (recette 28041511-040, dépense au 6811-042)
- sur 15 ans la subvention affectée au budget annexe (recette 28041642-040, dépense au 6811-042)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 11 Voix POUR et 1 ABSTENTION

APPROUVE l'inscription budgétaire des amortissements présentés.

Concernant le budget annexe,

Monsieur le Maire propose d'inscrire, au budget annexe, pour 2018 les amortissements suivants :

COMPTE	BIENS	BASE	DUREE	AMORT	CUMUL AMORT.	RESTE AMORTIR	A
2135	PONTONS	352 118.55 €	40 ANS	9 185.00 €	141 789.05 €	225 756.25 €	
2135	ECLUSE	5 770.00 €	20 ANS	288.00 €	864.00 €	4 906.00 €	
2188	MATERIEL	2 137.50 €	10 ANS	213.00 €	639.00 €	1 498.50 €	

1311	SUV ETAT	69 364.30 €	30 ANS	2 312.00 €	18 496.00 €	50 868.30 €	
1312	SUBV. REGION	27 968.14 €	30 ANS	932.00 €	7 456.00 €	20 512.14 €	
1314	SUBV. COM. BOURG	50 000.00 €	40 ANS	1 250.00 €	2 500.00 €	47 500.00 €	

Le Conseil Municipal décide de reconduire les amortissements pour les montants indiqués comme ci-dessus :

- sur 40 ans les pontons (recette au 28135-040, dépense au 6811-042)
- Sur 20 ans les écluses (recette au 28135-040, dépense au 6811-042)
- Sur 10 ans le matériel (recette au 28188-040, dépense au 6811-042)
- sur 30 ans pour les subventions (recette au 777-042, dépense au 13911-040 pour 2 312,00 € subvention Etat, dépense au 13912-040 pour 932,00 € subvention Région, dépense au 13914-040 pour 1 250,00 subventions du BP).

Ces écritures sont inscrites au budget primitif 2018 « Affaires portuaires ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 11 Voix POUR et 1 ABSTENTION

APPROUVE l'inscription budgétaire des amortissements présentés.

Au registre sont les signatures.

4. Vote des budgets (BP et BA).

Concernant le budget principal,

M. ISIDORE présente les grandes orientations du budget principal 2018.

Mme GRILLET dresse la liste des subventions allouées aux associations pour cet exercice 2018.

Concernant les subventions attribuées à l'ALBS, M. ABIVEN souhaiterait connaître la raison pour laquelle une même association (une personnalité juridique) obtenait deux subventions.

Mme GRILLET indique que deux sections distinctes au sein de l'ALBS ont présenté deux demandes de subventions dont les objets sont distincts.

M. ABIVEN demande la raison pour laquelle BOURG, Arts et vins obtenait 2 000 € de subvention.

Séance du conseil municipal du 10 avril 2018

Mme GRILLET indique que c'est en raison de son action locale et des manifestations organisées (fêtes et concerts) notamment en lien avec le collège.

Mme PIFFRE souligne la gratuité de ces évènements.

M. ABIVEN souhaiterait savoir si les associations s'acquittent des frais de locations de salles.

Mme GRILLET rappelle que la commission considère que les prêts de salle sont des subventions en nature, lesquelles sont prises en compte dans l'instruction des demandes de subventions.

Enfin, M. le maire met en avant la dimension historique du lien unissant la mairie à cette association.

Mme CHRISTOPHE demande pour quelle raison le Syndicat d'initiative obtient une subvention communale.

Mme GRILLET indique que cette subvention est destinée à soutenir les différentes actions d'animations menées par cette structure, M. le maire précise que le Syndicat contribue à la vie locale de Bourg.

M. ABIVEN s'arrête sur le montant attribué à l'association Vie sauvage (1 600,00 €) qu'il juge élevé.

Mme GRILLET précise que cette somme est en rapport avec le projet et les investissements assumés par cette association en vue de l'organisation de leur évènement musical.

Une question semblable est posée par M. ABIVEN concernant la subvention dédiée aux jeunes Agriculteurs (900,00 €).

Mme GRILLET met en avant l'intérêt local de ces manifestations.

Mme PIFFRE ajoute que celles-ci représentent un véritable intérêt pour notre territoire.

M. ABIVEN demande quelle est l'évolution du nombre d'associations subventionnées par le budget communal.

Mme GRILLET indique que c'est en fonction des dossiers déposés. Des associations sont régulièrement créées, mais toutes ne demandent pas pour autant de participation financière. Pour exemple, cette année aucune association n'a été déboutée de sa demande de subvention.

Mme HOCHART demande si la commission a évalué le montant des subventions en nature allouées aux associations.

Pour Mme GRILLET, cela n'a pas été fait précisément mais cela reste une donnée prise en compte dans l'instruction du dossier de demande d'attribution.

Monsieur le Maire propose que, compte tenu

- ♦ Des résultats constatés de l'exercice 2017 pour le budget principal, du vote des comptes administratifs et de gestion correspondants.
- ♦ Des affectations de ces résultats votés,

Il soit voté le budget primitif principal 2018 ainsi

Fonctionnement

DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Proposition 2018
002	Déficit reporté	
011	Charge à caractère général	765 100.00 €
012	Charge de personnel	1 030 000.00 €
014	atténuation de produits	700.00 €
65	Charge de gestion courante	247 148.00 €
66	Charges financières	20 651.00 €
67	Charges exceptionnelles	2 000.00 €

RECETTES		
Chapitre	Libellé	Proposition 2018
002	Excédent reporté	413 273.66 €
70	Vente de produits	230 250.34 €
73	Impôts et taxes	1 005 648.00 €
74	Dotations, participations	808 187.00 €
75	Autres produits de gestion courante	75 000.00 €
76	Produits financiers	- €
77	Produits exceptionnels	2 250.00 €

Séance du conseil municipal du 10 avril 2018

022	Dépenses imprévues	500.00 €
023	Virement à la section d'investissement	401 160.00 €
042	dotations aux amortissements	82 350.00 €
		2 549 609.00 €

013	Atténuation de charge	15 000.00 €
		2 549 609.00 €

DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Proposition 2018
RAR		
RAR		144 193.95 €
20	Immobilisat ^o incorporelles	4 215.85 €
21	Immobilisat ^o incorporelles	1 443 971.05 €
16	Remboursements d'emprunts	95 995.00 €
001	Solde d'exécution reporté	159 975.15 €
		1 848 351.00 €

Investissement		
RECETTES		
Chapitre	Libellé	Proposition 2018
RAR		
RAR		409 595 €
001	Solde d'exécution reporté	
021	Virement de la section de fonctionnement	401 160.00 €
10	Dotations et fonds propres	149 286.00 €
1068	Excédent de fonctionnement	- €
13	Subventions d'investissement	305 960.00 €
28	Pdt des cessions	82 350.00 €
16	emprunt	500 000.00 €
		1 848 351.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION

APPROUVE le budget principal 2018.**Concernant le budget annexe,**

Monsieur le Maire propose que, compte tenu

- ♦ Des résultats constatés de l'exercice 2017 pour le budget annexe, du vote des comptes administratifs et de gestion correspondants.
- ♦ Des affectations de ces résultats votés,

Il soit voté le budget annexe 2018 ainsi

Fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Proposition 2018	Chapitre	Libellé	Proposition 2018
002	Déficit reporté	- €	002	Excédent reporté	- €
011	Charge à caractère général	11 200.00 €	70	Vente de produits	18 340.50 €
022	Dépenses imprévues	- €	77	Produits exceptionnels	4 494.00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 948.50 €			
068	dotation aux amortissements	9 686.00 €			
		22 834.50 €			22 834.50 €

Investissement

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Proposition 2018	Chapitre	Libellé	Proposition 2018
RAR					
RAR					
20	Immobilisat° incorporelles	- €	001	Solde d'exécution reporté	- €
21	Immobilisat° corporelles	- €	021	Virement de la section de fonctionnement	1 948.50 €
O20	Dépenses imprévues		1068		2 279.25 €
192		4 494.00 €	28	Pdt des cessions	9 686.00 €
001	Solde d'exécution reporté	9 419.75 €			
		13 913.75 €			13 913.75 €

- €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION

APPROUVE le budget annexe 2018.

Commune de BOURG

Séance du conseil municipal du 10 avril 2018

5. Modification règle de participation au S.I.E.B.

M. le maire indique, qu'aux termes de l'article L.2333-2 du CGCT, les communes ou le syndicat exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (SIEB) perçoit une taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE).

A ce jour, la commune perçoit la TCCFE, puis la reverse au SIEB au titre de sa participation aux opérations menées par le syndicat sur le territoire.

Cette taxe peut être perçue par le Syndicat en lieu et place de la commune s'il en est décidé ainsi par délibérations concordantes du Syndicat et de la commune intéressée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE de se prononcer en faveur de la perception de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité par le Syndicat Intercommunal d'Electrification du Blayais en lieu et place de la commune de BOURG.

6. Conseil départemental : convention d'aménagement d'un itinéraire cycliste.

M. le maire fait part aux membres du conseil d'un projet départemental.

Ainsi, en vue de l'aménagement de l'itinéraire cycliste départemental entre Cubzac les ponts et Blaye, le conseil départemental (CD) propose la mise en place d'une convention entre le département et la commune. Le CD prendra en charge l'implantation des panneaux de signalisation directionnelle spécifiques (fourniture et pose) sur l'itinéraire cycliste départemental.

Il en assurera le suivi de l'entretien.

La commune autorise de son côté l'implantation de ces panneaux sur son territoire, s'engage à informer le CD de tout changement de conditions de circulation et à assurer le bon état des routes empruntées par les cyclistes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

AUTORISE M. le maire à signer avec le conseil départemental, la convention d'aménagement d'un itinéraire cycliste.

AUTORISE l'implantation des panneaux en lien avec cette opération sur son territoire, s'engage à informer le CD de tout changement de conditions de circulation et à assurer le bon état des routes empruntées par les cyclistes.

M. ABIVEN quitte la séance à 19h50.

QUESTIONS DIVERSES

A l'issue de la séance, M. le maire, en présence du public, procède au tirage au sort des jurys d'assises.

Sont ainsi désignés :

- M. CHARTIER Aurélien
- M. LAMAUD Jacky
- Mme LAMPERNESSE Béatrice
- M. RAUDIER Philippe
- Mme RAGON Lise
- M. JAFFARD Alexandre

Séance du conseil municipal du 10 avril 2018

Mme HOCHART souhaite connaître les avancées du Cercle historique par rapport à la tenue de la cérémonie du 11 novembre.

M. le maire indique que cette association est toujours à la recherche de souscription, mais que la mairie n'a pas réellement de contact. Il demande à Mme HOCHART si selon elle, la mairie devrait les interroger à ce propos.

Mme HOCHART répond que cela pourrait être une bonne chose.

M. le maire fait part aux membres du conseil d'un courrier reçu provenant de la CDC lequel indique la possibilité pour les communes entrantes de pouvoir disposer d'un plateau « multi-sport ». Il précise qu'une réunion sera tenue prochainement pour en discuter.

M. le maire fait état d'un projet européen pour doter la commune de bornes « wifi gratuit ». M. NAU est l' élu référent sur ce sujet.

Mme HOCHART indique que le camping est ouvert depuis quelques jours mais que les sanitaires ne sont pas peints.

M. BAUDET précise que ce retard est dû aux intempéries mais que de premières couches ont été posées.

M. le maire ajoute que des retards ont été pris sur les travaux de voirie également en raison des intempéries.

M. le maire informe les conseillers qu'une manifestation communale en collaboration avec les viticulteurs sera organisée le 12 mai devant la halte nautique. Il s'agira de l'animation « Tous O quais ».

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h11.

Numéros des sujets ayant fait l'objet d'une délibération au cours de la séance

1. **Affectation des résultats (BP et BA).**
2. **Vote des taux.**
3. **Vote des amortissements.**
4. **Vote des budgets (BP et BA).**
5. **Modification règle de participation au S.I.E.B.**
6. **Conseil départemental : convention d'aménagement d'un itinéraire cycliste.**

JOLY Pierre	
ISIDORE Jean-Marc	
GRILLET Christelle	
BAUDET Jean-Michel	
CHRISTOPHE Marie France	
NAU Bertrand	
OUI-FENEUIL Claire	
HOCHART Béatrice	
BELAUD Christine	
POIROT Valérie	
PIFFRE Corinne	
LEMAÏTRE Sébastien	
MENEUVRIER Louis	
ABIVEN Bertrand	
DELAUNAY DA-SILVA Christelle	
PASQUIER Isabelle	
HOUSSIERE Benjamin	

Commune de BOURG

Séance du conseil municipal du 10 avril 2018